



Ne pas diffuser

**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil
communal le 15 mai 2014**

RAPPORT N° 05/2014 AU CONSEIL COMMUNAL

**Demande de crédit pour financer l'extension du dispositif
de surveillance du sous-sol de la Ville entre
la rue du Léman et la rue de l'Ancien-Port**

Procès-verbal de la commission ad hoc du Conseil communal de Vevey du 24 mars 2014 de 19h à 20h consacrée au

Préavis 2014/p05

Demande de crédit pour financer l'extension du dispositif de surveillance du sous-sol de la Ville de Vevey entre la rue du Léman et la rue de l'Ancien-Port.

La commission s'est réunie à l'Hôtel de Ville, salle no. 3, en présence de :

Antoinette Walter, Elina Leimgruber (municipale), Abdelkarim Jerbia, Alexandre Vallotton, Claude Lehrian (chef service DAI), Clément Toluoso (président-rapporteur), Eric Oguey, Manuel Lisboa, Pierre Bonjour, Randolph Hunziker, Serge Doriot.

Madame Leimgruber commence par nous exposer les motifs du préavis 05/2014.

Ce préavis nous est soumis, car depuis 2011, les spécialistes constatent une accélération du tassement (20 mm chaque année en 2011, 2012 et 2013, totalisant donc 60 mm en trois ans) du quai Perdonnet entre l'Ancien-Port et la rue Clara-Haskil, et particulièrement devant l'Alimentarium.

Ce tassement nous est expliqué au moyen d'un graphique sur les mesures effectuées depuis 1961.

Monsieur Lehrian répond ensuite à des questions techniques sur la surveillance du sous-sol.

Le préavis 05/2014 explique bien l'historique de la construction du Quai Perdonnet et des différents tassements, glissements et éboulements que le quai a subis depuis sa construction ; voir aussi les pages 3 et 4 du préavis.

Il faut bien noter qu'en l'état actuel des connaissances géologiques, le remblai qui constitue le quai subit probablement les effets liés à des déformations du sous-sol à environ 30 mètres de profondeur.

Il est donc important d'améliorer la surveillance du sous-sol du quai, au bord du lac et en amont, en installant 3 nouveaux inclinomètres en plus des 3 anciens ; il devrait donc à l'avenir y avoir 6 inclinomètres.

Le schéma des emplacements des 6 inclinomètres est annexé au présent rapport.

Le nouvel inclinomètre du Quai Perdonnet sera posé à 40 mètres de profondeur.

Les 2 nouveaux inclinomètres à la Ruelle du Lac et à la Rue du Léman seront posés à 30 mètres de profondeur.

A l'avenir, dès juillet 2014, il devrait y avoir 3 relevés annuels des 6 inclinomètres.

Un commissaire propose de faire 4 relevés annuels avec une périodicité respectée et en planifiant le cycle. Un autre commissaire pense que vu la lenteur des mouvements relevés actuellement, un relevé de plus ne semble pas utile ; nous en restons là. Le commissaire ayant proposé les 4 relevés accepte les 3 relevés. Le cycle proposé serait juillet – novembre – mars (à une semaine près) pendant 2 ans

Un commissaire s'étonne des prix relativement élevés du devis et du budget demandés.

Monsieur Lehrian explique que le mandat a fait l'objet d'un appel d'offres sur invitation auprès de 3 bureaux de géomètres.

Les critères d'adjudication étaient de 30% sur le prix, de 30% sur le mémoire technique et de 40% sur la précision proposée, car la précision des mesures en planimétrie est un élément très important pour permettre un suivi efficace des mouvements du quai Perdonnet.

Si en altimétrie une précision inférieure à 1mm est courante, une bonne précision en planimétrie demande des équipements spécifiques.

Les offres comprenaient la mise en place de 48 nouveaux points de mesure (y compris des points sur des bâtiments riverains), en plus des 30 qui existent déjà, pour faire une mesure de base (état zéro) sur les 78 futurs points de mesure, la campagne initiale et 3 campagnes de mesures.

Le bureau le mieux placé a proposé une variante pour une précision de 1.8 mm en planimétrie et 0.5 mm en altimétrie. Cette solution répond pleinement à l'attente de l'appel d'offres.

Les honoraires portent sur la campagne de mesures des 30 points avec analyse et rapport des bureaux de géomètres et ingénieurs sont facturés CHF 10'000.—/an, soit CHF 333.— /pt (yc inclinomètres).

En ajoutant 48 points et en augmentant la fréquence à 3 campagnes de mesures, le montant théorique annuel serait de CHF 78'000.—. Le montant des honoraires prévu au préavis est de CHF 69'000.— (27'000.— + 23'000.— + 19'000.—), soit une moins-value théorique de CHF 9'000.—.

Compte tenu de l'économie d'échelle et de la rationalisation du travail due à l'augmentation de la fréquence des mesures, nous estimons que le prix

offert par l'offre du bureau le mieux placé est économiquement correct.

Les informations concernant ces travaux seront affichées au pilier public.

Les commissaires remercient M. Lehrian pour ces explications techniques et financières et prennent connaissance du fait que la Commission des finances du Conseil communal de Vevey s'est prononcée à l'unanimité en faveur des conclusions de ce préavis.

La Commission ad hoc du Conseil communal de Vevey se prononce également à l'unanimité en faveur des conclusions de ce préavis.

Nous vous prions donc, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n° 05/2014, du 20 février 2014, concernant « Demande de crédit pour financer l'extension du dispositif de surveillance du sous-sol de la Ville entre la rue du Léman et la rue de l'Ancien-Port »

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour

d é c i d e

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 200'000.— pour l'extension du dispositif de surveillance du sous-sol de la ville situé entre la rue du Léman et la rue de l'Ancien- Port ;
2. de financer cette dépense par la trésorerie courante, par prélèvement sur le compte du bilan "Dépenses d'investissements" ;
3. de prendre acte que la subvention cantonale de CHF 50'000.— sera portée en déduction du crédit ;
4. d'amortir cette dépense par un montant de CHF 20'000.— pendant 10 ans.

Pour la commission ad hoc
Clément Tolusso



